

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1254

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Qui a rendu les consommateurs aussi égoïstes?

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Pierre Imhof (pi)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum:
Jean-Pierre Ghelfi
Composition et maquette:
Françoise Gavillet
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Ayant été associée aux premiers balbutiements de la défense des consommateurs en Suisse romande, je reste attentive aux publications et aux émissions qui s'y rapportent.

J'ai donc été frappée, il y a quelques semaines, par un reportage radiophonique sur les achats des consommateurs suisses en France voisine et surtout par les justifications que ceux-ci en donnaient. Quel égoïsme à courte vue à l'heure des délocalisations et du chômage généralisé! Il faut se poser là une question dérangeante: les associations de consommateurs ne rendent-elles pas leurs membres foncièrement égoïstes? Que leur serinent-elles en effet? Voilà les meilleurs prix, voilà les meilleures qualités, en choisissant ce produit, vous ne pouvez qu'y gagner! Mais elles gardent un silence presque total sur tout ce qui se passe en amont: qui fabrique quoi? et où? à Hong-Kong ou en Suisse? s'agit-il d'une entreprise française, américaine ou chinoise? pourquoi s'est-elle délocalisée? comment paye-t-elle ses ouvriers? Personne ne veut le savoir. Les marchandises semblent tomber du ciel directement sur les linéaires des magasins pour y être achetées et testées. Une seule exception récente: les tapis venus du Pakistan qui seraient fabriqués par des enfants. Là on s'indigne, on serait même prêt à boycotter ces produits douteux. Effrayés, les marchands de tapis ont aussitôt proposé un label garantissant que des doigts enfantins ne s'étaient pas usés sur les marchandises qu'ils offraient.

Un label? Tiens, cela nous rappelle de vieux souvenirs. La pratique en était courante dans les années trente et suivantes pour garantir que la marchandise avait été fabriquée par des ouvriers convenablement rémunérés. On recommandait aux acheteurs d'en tenir compte, leur donnant ainsi une responsabilité vis à vis du monde ouvrier.

Il faut dire qu'il y a cinquante ans, les consommateurs ne couraient pas d'un magasin à l'autre, encore moins d'un pays à l'autre. Par tradition familiale, et parfois politique, ils achetaient soit à la «coopé», soit dans leur petit magasin de quartier. J'ai connu des gens qui, pour un empire, n'auraient jamais mis les pieds dans un grand magasin, parce que leur propriétaire était juif (si, parfaitement, on le disait vers 1935), mais surtout parce que ces grands magasins, «c'était la ruine du petit commerce». D'autres se seraient fait hacher plutôt que d'entrer à la Migros, «ces bateleurs venus de Suisse allemande qui voulaient tout régenter chez nous.» Dans ce temps-là, on préférait les marchandises suisses aux étrangères – du moins, on le disait – et on demeurerait persuadé qu'une marchandise chère ne pouvait être que supé-

rieure à celle à vil prix. Les tests ont prouvé que ce n'était pas toujours vrai.

Les consommateurs sont, sans doute, aujourd'hui mieux informés, mais chose étrange, leurs préoccupations sociales semblent avoir complètement disparu (...)

Le Conseil fédéral tente de responsabiliser les entreprises à leur rôle social. Tentative qui semble vaine car elles ne comprennent que les chiffres. Mais les chiffres, ce sont leurs ventes, donc NOS choix, donc NOS responsabilités, que nous le voulions ou non. Mais comment les assumer sans être informé? Qui nous informera? Décortiquer les politiques sociales et salariales de nos entreprises, quel champ d'investigation!

Ariane Schmitt

En coulisses

On le savait tenace jusqu'à l'entêtement, obstiné jusqu'au mur, on le croyait aussi employé fidèle et travailleur loyal jusqu'à la mort. Faux. Otto Stich n'observe même pas le délai de décence respecté par tout salarié démissionnaire, encore moins le devoir de réserve imposé à tout ancien membre d'un gouvernement. Six mois après avoir quitté le Conseil fédéral, Otto Stich reprend, publiquement, son combat contre les tunnels ferroviaires sous les Alpes, juste après leur approbation par les 7 Sages.

Outre le puissant tandem anti-NLFA Blocher-Stich, un autre duo d'enfer se dessine, moins influent politiquement mais financièrement redoutable: il est formé de l'ancien conseiller national radical zurichois Peter Spälti, patron de la Winterthur, et de Martin Ebner, président du groupe Vision et fameux challenger de Peter Studer, UBS. Cette nouvelle forme de «bancassurance» a déjà permis à P. Spälti de faire main basse sur la holding immobilière Intershop, autrefois fleuron du groupe Jelmoli.

Après la belle élection de Ruth Metzler-Arnold au gouvernement des Rhodes-Intérieures, tous les exécutifs cantonaux comptent au moins une femme dans leurs rangs, sauf ceux de Glaris, des Grisons, de Neuchâtel, Schaffhouse, Valais et Vaud ainsi que du demi-canton de Nidwald. Au total, on recense désormais 24 Conseillères d'Etat. Dans deux grands cantons (Berne et Zurich) et deux demi-cantons (Obwald et Appenzell Rhodes-extérieures), il y a déjà deux élues siégeant ensemble au gouvernement.